

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 01 MARS 2023, à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

TITULAIRES

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, Ludovic LIEVRE PERROCHEAU.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Philippe CHOTEAU donne procuration à M. David BOSCH, M. Grégory POITOU donne procuration à Mme Fabienne JAUD.

SUPPLÉANTS :

Présents : MM. Lionel ANDREZ.

Assistaient à la séance : Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN, conseiller technique.

Le président ouvre la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du comité Mme Fabienne JAUD est désignée pour remplir cette fonction.

Date de la convocation : 06/02/23 – Affichée le 22/02/23
Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

N° 09/2023

PARTICIPATION DES COMMUNES 2023 – SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur le Président informe de la participation des communes du nord du canton pour l'année 2023.

COMMUNES	Nombre d'élèves 2022 / 2023	ANNEE 2023
Saint-Pierre d'Oléron	195	77 175 €
Saint-Georges d'Oléron	139	55 020 €
Saint-Denis d'Oléron	31	12 270 €
La Brée les Bains	14	5 535 €
TOTAL	379	150 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

Article 1 : **FIXE** le montant des participations communales pour l'année 2023 en fonction du tableau ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 02 mars 2023.

Le Président, Patrick GAZEU

